

## **Communiqué de l'évêque de Saint-Etienne à la suite du jugement de Régis Peyrard**

3781

Ce vendredi 21 décembre le tribunal correctionnel de Saint-Etienne a prononcé le jugement qu'il avait mis en délibéré à l'issue du procès de Régis Peyrard. Ce dernier a été reconnu coupable d'agressions sexuelles sur un mineur et condamné pour ces faits à une peine de 18 mois de prison dont 6 mois fermes.

La tenue de ce procès a permis à plusieurs autres personnes de s'exprimer sur le drame qu'elles avaient vécu, et sur la souffrance qui est la leur aujourd'hui. J'espère de tout cœur que pour chacune des personnes victimes, ce moment important contribuera, à sa mesure, à leur difficile travail de reconstruction.

Ces événements si douloureux et dramatiques, qui nous ont profondément touchés, me confirment dans mon engagement résolu à travailler à la prévention de ce fléau de la pédophilie qui a des conséquences si dévastatrices. Je désire aussi que le dialogue se poursuive avec les personnes victimes qui le souhaitent et, en lien avec la conférence des évêques de France, je leur ferai des propositions.

Enfin, j'invite toute la communauté catholique d'une part à continuer ce chemin de prière, de compréhension et de soutien des victimes, et d'autre part à s'engager toujours davantage dans la prévention, pour la protection des enfants, des jeunes et des personnes fragiles.

+ Sylvain Bataille, évêque de Saint-Etienne  
Saint-Etienne, le 21 décembre 2018